

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR),

MODIFICATION N°1 DE LA ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER (ZPPAUP)

Liste des pièces :

1. Rapport de présentation

2. Règlement de la ZPPAUP

3. Documents graphiques

3a. Plan de zonage actuel du bourg de la ZPPAUP

3b. Plan de zonage projeté du bourg de la ZPPAUP

4. Pièces administratives

4a. Délibération de lancement de la procédure de modification de la ZPPAUP

4b. Avis des PPA

4c. Arrêté prescrivant l'enquête publique

Les autres pièces sont inchangées.